

ÉLECTIONS MUNICIPALES

mars 1971

Plate-forme du P.S.U

Remarque générale : Ce texte est volontairement succinct et s'en tient aux principes généraux. Des annexes techniques plus substantielles seront fournies ultérieurement.

I. Le rôle des municipalités

Le fait que des membres du P.S.U. aient ou auront des responsabilités dans les municipalités n'a de signification que dans la mesure où ils les mettent au service des travailleurs. Cela veut dire d'une part que nous devons faire des municipalités des centres de soutien aux luttes populaires, en précisant comment ; mais d'autre part aussi qu'il faut s'efforcer, en allant jusqu'à la limite du possible, de les gérer de façon à répondre aux besoins des travailleurs.

Mais dans le même temps, nous soulignons que les municipalités qui ne font que de la gestion, comme c'est hélas trop souvent le cas, y compris pour les municipalités ouvrières, sont déjà largement intégrées par le système ; elles sont obligées de composer sans cesse avec les puissances privées qui étendent leur domination sur la construction de notre cadre de vie : elles sont obligées de se plier aux impératifs du pouvoir de l'Etat centralisé, s'exprimant par la tutelle préfectorale ; elles sont obligées d'entrer dans le cadre général d'une planification qui sacrifie de plus en plus les équipements collectifs et qui transforme les municipalités en mendiantes de subventions et en simples distributrices de la pénurie. Elles ne disposent d'aucun pouvoir dans les créations d'emplois et d'aucun moyen, en dehors du soutien aux luttes des travailleurs pour s'opposer aux licenciements.

Les municipalités réactionnaires jouent déjà pleinement ce rôle de complicité totale avec le pouvoir d'Etat et avec le capitalisme. Le prétendu apolitisme gestionnaire d'autres municipalités n'est qu'un masque dont se couvre la même démission. Trop de municipalités dites de gauche n'opposent pas à cette intégration une volonté de résistance suffisante.



C'est pourquoi nous nous efforcerons, au cours de la campagne de mars 1971, comme tout au long de l'exercice des mandats éventuellement acquis, de marquer la liaison constante qui existe entre notre combat politique général et notre présence au niveau municipal.

Le combat essentiel demeure pour nous celui qui se déroule à l'intérieur de l'entreprise, sur le lieu principal de l'exploitation capitaliste. Les luttes qui se déroulent dans le cadre géographique de la commune, à partir des problèmes quotidiens que le travailleur rencontre dans son cadre de vie, sont complémentaires par rapport à celles qui se mènent dans l'entreprise. C'est pour la même raison que le P.S.U. a lancé, voici plus d'un an, une campagne continue sur le thème « Notre cadre de vie livré au capitalisme », afin de compléter l'axe prioritaire du « contrôle ouvrier », et de manifester clairement que l'exploitation que le système capitaliste fait peser sur les travailleurs s'exerce vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Notre conception de l'action municipale, au-delà de la nécessaire gestion s'appuie donc d'abord sur notre volonté d'utiliser l'appareil municipal et le faible pouvoir de décision qui lui est encore imparti, afin d'amplifier, pour la population et avec elle, les thèmes et les formes de combat de la campagne relative au cadre de vie.

Disant cela, nous retrouvons le choix fondamental qui a été celui de notre dernier Congrès : notre effort prioritaire doit porter sur les actions de masse menées autour des problèmes concrets que les travailleurs rencontrent quotidiennement. Sans rejeter la traduction des luttes dans des formes électorales, institutionnelles, parlementaires, nous ne nous faisons pas d'illusion sur leur capacité d'amener, à elles seules, une prise de pouvoir socialiste et, en tout cas, nous entendons les subordonner à la lutte de masse, faisant appel à l'ensemble de la population exploitée par le capitalisme et qu'il s'agit de rallier à un projet socialiste.

Les municipalités doivent être des points d'appui pour les luttes des travailleurs, en les mobilisant contre les limites que le système fait de plus en plus durement ressentir aux collectivités locales, en cherchant avec eux les points de rupture allant, s'il le faut, dans des circonstances exceptionnelles et bien choisies, jusqu'à sortir de la stricte légalité, afin de mieux faire éclater les contradictions du système.

Parce que le capitalisme et l'Etat qui en est l'expression mènent, à travers les municipalités

comme à travers les autres rouages de la puissance publique une politique de classe, les municipalités progressistes doivent clairement et dans toute la mesure du possible, y opposer un autre choix de classe.

Cette volonté sera mieux ressentie à travers deux exemples :

La politique dite Chalandon inscrit dans le cadre de vie une volonté de livrer au secteur privé de nombreux services publics et de rentabiliser ceux-ci, sans admettre que de nombreux services publics pourraient être rentables s'ils n'étaient pas astreints à une politique profitable aux intérêts privés. Cette politique Chalandon manifeste aussi la volonté de livrer la construction du cadre bâti aux grands groupes bancaires, de promoteurs, aux grandes entreprises concentrées de travaux publics. Pour ce faire, elle dessaisit de plus en plus les collectivités locales de la maîtrise de leur croissance, au profit d'échelons technocratiques soumis aux directives de l'Etat, c'est-à-dire du grand capital. Devant un tel système, les municipalités ne peuvent se contenter de faire de la bonne gestion dans des limites de plus en plus étroites. Elles doivent mener une vigoureuse campagne de dénonciation face à l'affairisme foncier et immobilier.

Les options du VI^e Plan font peser sur les collectivités locales une menace supplémentaire. La politique dite d'industrialisation a essentiellement pour but de faire payer par l'Etat des infrastructures qui servent à l'industrie et d'assurer des profits beaucoup plus substantiels encore aux groupes industriels les plus importants. Dans le même temps, elle sacrifie délibérément les équipements collectifs qui assureraient une amélioration des conditions de vie de la population laborieuse. Elle reporte la responsabilité de cette politique antisociale sur les communes : les habitants qui comptent de plus en plus sur les réalisations de leurs élus locaux ne pourront que constater leur croissante impuissance. Sur ce point encore les municipalités ne peuvent se contenter d'exposer des problèmes locaux d'importance forcément subordonnée, ni faire croire aux travailleurs qu'elles sont des panacées aux maux croissants dont ils souffrent. Il faudra, ici aussi, dénoncer d'abord la politique de classe menée par le pouvoir et replacer l'action municipale dans une perspective plus générale.

La conquête de municipalités ne constitue donc pas une étape de la prise du pouvoir central, mais elle peut contribuer à accentuer la

prise de conscience des travailleurs et à amplifier des actions de masse importantes. Aussi donc les municipalités saisiront toutes les occasions possibles pour manifester leur lien avec les

travailleurs en lutte dans les entreprises et pour promouvoir une politique de gestion municipale qui fasse apparaître nettement les choix que nous opposons à ceux du capitalisme.

II. Manifester d'abord la volonté de mettre les municipalités au service des travailleurs

Chaque décision municipale, que ce soit au niveau de l'urbanisme, de la politique de la jeunesse, de la culture, de l'environnement, de la vie quotidienne peut révéler un choix de classe.

Ce choix s'exerce en particulier au moment des grandes options budgétaires : priorité au logement social, priorité aux équipements modestes de quartier qui servent le plus grand nombre, au détriment des équipements de prestige qui ne servent que quelques-uns ; attention constante afin que les équipements indispensables soient réalisés simultanément avec la construction des logements ; politique d'assistance municipale afin de pallier les injustices et les inégalités que la société fait peser, en particulier sur les travailleurs immigrés, sur les personnes du troisième âge, sur l'enfance et l'adolescence dans les familles populaires, sur les handicapés.

Tout doit être mis en œuvre pour lutter contre la véritable discrimination que la société capitaliste exerce à rencontre de ces catégories.

Ce choix trouve une application particulière dans les relations entre les municipalités et les travailleurs en lutte : soutien de leurs revendications, mise à la disposition des grévistes de tous les moyens matériels dont dispose la commune, aide apportée par exemple à l'action syndicale. Mais d'une manière générale, l'appui des municipalités à l'égard des travailleurs s'inscrit dans la volonté de maîtriser les problèmes d'implantation d'emplois, dans l'aide apportée à l'information professionnelle et à la formation permanente, dans la lutte pour le rapprochement des lieux de travail et des lieux d'habitation, afin de réduire les déplacements

quotidiens de plus en plus longs, de plus en plus pénibles, de plus en plus coûteux, afin de limiter aussi le phénomène des « villes dortoirs » ; dans la lutte pour l'atténuation de la ségrégation sociale entre les quartiers.

Plus largement encore les travailleurs seront aidés par l'attention que les communes apporteront à l'éducation de leurs enfants et à leur propre éducation permanente ; école ouverte et encouragements à toutes les expériences pédagogiques, (foyers, écoles municipales, associations philotechniques...). La recherche et la promotion d'expériences de culture populaire de lutte entre dans le même cadre. Une politique communale des équipements de santé sera axée sur la prévention de la maladie et sur la protection de la santé ; les efforts pour développer une médecine de type nouveau, collective, populaire, résolument opposée à la conception libérale et individualiste actuelle, seront encouragés.

Pour se mettre vraiment au service des travailleurs, il est indispensable que les communes deviennent des centres de rassemblement pour les luttes populaires. A partir et au-delà de la simple gestion, se pose donc pour les communes le problème d'informer sans cesse la population, directement et sous la forme d'un dialogue constant avec les associations qui la représentent, de mobiliser l'opinion publique de la commune, de soutenir les luttes populaires qui se manifestent, de prendre éventuellement l'initiative de ces luttes. Celles-ci concernent particulièrement deux points qui nous semblent actuellement très importants :

— la bataille contre la participation telle qu'elle

est conçue par le pouvoir, en particulier contre les contrats de progrès qui visent à réduire la combativité de la classe ouvrière et à privilégier, pour le mouvement syndical, les négociations de sommet par rapport aux luttes sociales ; la bataille contre les systèmes de « participation » mis en place dans les structures d'enseignement. Parce qu'elles sont menacées par des formes semblables d'intégration, les municipalités progressistes doivent aider à l'organisation des résistances et des contre-attaques ;

— la bataille contre la répression, telle qu'elle sévit dans l'entreprise, mais aussi dans l'université et partout, particulièrement contre les militants jeunes, syndicalistes et révolutionnaires. Les communes doivent appuyer les campagnes contre toutes les formes de répression et dénoncer particulièrement le « racisme anti-jeunes ».

De même que les municipalités urbaines sont des points d'appui pour les travailleurs des villes, les municipalités rurales doivent être des points d'appui pour les travailleurs des campagnes.

III. Manifester la volonté de maîtriser la croissance urbaine

Les problèmes de croissance urbaine, des structures locales et de démocratie à la base ne sont pas des problèmes techniques neutres qui pourraient être réglés dans un apolitisme innocent. Ils sont directement liés aux problèmes économiques, sociaux et politique de notre société. Au-delà des éléments de programme actuellement réalisables, il s'agit donc pour nous de mettre en évidence des propositions de rupture qui soient irréalisables dans le cadre du système qui nous régit.

Le phénomène d'urbanisation accélérée échappe de plus en plus au pouvoir municipal dont le cadre administratif et le découpage géographique correspond de moins en moins aux réalités économiques et sociales des agglomérations d'aujourd'hui. La mainmise du secteur capitaliste sur l'urbanisation s'exerçait jadis presque essentiellement au niveau de la spéculation foncière et la réponse socialiste insistait donc sur les problèmes de la maîtrise des sols. Aujourd'hui, l'offensive du capitalisme est plus globale : elle ne s'exerce pas seulement sur les

Plus les régions sont sous-développées, plus la complicité entre les notables traditionnels et les pouvoirs publics est évidente pour freiner le développement des luttes paysannes de masse. Au contraire, le P.S.U. affirme que les municipalités rurales progressistes doivent apporter un soutien actif aux luttes des paysans travailleurs, en liaison, toutes les fois que cela est possible, avec les luttes des autres catégories professionnelles : luttes sur le problème foncier, sur le remembrement, sur le développement d'activités concernant la commercialisation et la transformation des produits, sur le développement d'un système scolaire et d'un système d'éducation permanente adaptés au monde agricole, sur l'animation culturelle favorisant la vie collective, sur la dénonciation d'un aménagement touristique capitaliste qui spéculé sur les terres et écarte le tourisme populaire et juvénile, et donc pour une protection de la nature et des sites, sur l'aide aux actions artisanales locales...

sols et même parfois les intérêts des petits propriétaires terriens se trouvent en contradiction avec ceux des grands groupes immobiliers qui cherchent à acquérir les terrains aux meilleurs prix.

La mainmise du capitalisme qui rencontre la totale complicité de l'Etat, se fait sur la totalité du processus d'urbanisation : acquisition des sols, construction des logements, commercialisation, création des « équipements d'environnement » rentabilisés, livraison d'une partie importante des secteurs publics, etc.. Les municipalités doivent donc opposer à cette irruption globale une volonté de maîtrise globale de l'urbanisme :

— volonté de briser les mécanismes de la spéculation foncière par l'objectif de l'appropriation collective des sols à bâtir et, dans un premier temps, par la taxation sur la valeur vénale déclarée, par la récupération de la plus-value acquise sur un terrain par des propriétaires privés, grâce à des opérations des puissances publiques ;

— volonté de briser les mécanismes de la spéculation immobilière par le maintien de leur total pouvoir de décision en ce qui concerne tous les mécanismes d'étude, de prévision, de planification urbaine : élaboration démocratique des plans, inscription des choix de classe dans les opérations immobilières retenues, corrélation entre les emplois, les logements, les équipements, calendriers, financements, contrôles étroits des maître d'oeuvre et des organismes de réalisation ;

— volonté de s'opposer à tout urbanisme de dérogation, en donnant à ses plans un caractère absolu et contraignant vis-à-vis du secteur privé, en disposant d'un secteur public pilote au niveau des réalisations, en développant ses propres organismes d'étude (agences

d'urbanisme), en développant ses propres responsabilités dans le domaine de la construction du cadre bâti et du respect de son environnement (lutte pour la préservation des espaces verts, contre les pollutions et les nuisances) en limitant au maximum les concessions, les fermages et en surveillant étroitement les charges de ceux qui se révéleraient indispensables.

Pour se mettre vraiment au service des travailleurs, en réalisant pour eux et avec eux un cadre de vie de plus en plus satisfaisant, les communes doivent aussi s'associer à toutes les campagnes actuellement amorcées, concernant l'amélioration des conditions quotidiennes de l'existence.

IV. Manifester la volonté décentralisatrice et la volonté d'adapter le cadre municipal aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui

Les municipalités doivent informer sans cesse la population des conséquences de la tutelle et animer les luttes pour s'en libérer.

Cette dénonciation s'applique aux trois aspects de la tutelle : administrative, technique et surtout financière.

Les propositions que nous faisons s'inscrivent dans le cadre d'une réforme profonde des collectivités locales. Le P.S.U. rappelle le programme qu'il a exposé depuis longtemps (colloques régionaux, Journées régionales de la fin 68, campagne du référendum de 1969) à propos de la réforme régionale.

Les régions, dont le découpage pourra être revu à l'initiative des collectivités locales, peuvent être dans l'immédiat démocratiquement gérées par une assemblée élue au suffrage universel direct. Cette assemblée élira un exécutif, responsable devant elle et qui remplacera l'actuel et omnipotent Préfet de Région. Cependant une véritable animation de la région suppose aussi l'étroite association de représentants des travailleurs des villes et des

campagnes, ainsi que la prise en charge des problèmes d'un certain nombre d'expressions culturelles régionales.



Les communautés urbaines et les districts urbains de formation volontaire seront gérés de même par des assemblées élues au suffrage universel direct, avec suppression du Préfet départemental au profit d'un exécutif élu. La fusion des communes se faisant d'une manière volontaire, sera cependant encouragée au maximum par des incitations puissantes, en particulier financières. Ces incitations sont absolument indispensables, dans la mesure où la plus grande partie des notables et mininotables actuels, qu'ils soient de gauche ou de droite, restent accrochés au statu quo, se révèlent depuis longtemps incapables de se réformer eux-mêmes et, par la sclérose des collectivités locales, rendent encore plus facile l'offensive étatique et technocratique. De même le P.S.U. est partisan de l'accentuation de tous les mécanismes de collaboration intercommunale, à condition que celle-ci se fasse d'une manière volontaire et démocratique (syndicats intercommunaux à vocations multiples avec de larges délégations de pouvoirs). La création de communes plus grandes, correspondant aux unités économiques vivantes d'aujourd'hui doit s'accompagner d'une animation de la vie des quartiers et des « unités de voisinage », en institutionnalisant ce cadre de la vie démocratique à la base (partie du conseil municipal élu sur la base des quartiers, structures de liaison entre la municipalité et des comités élus dans les quartiers, cogestion par ces comités des équipements communaux, subventions à ces comités pour leur permettre le maximum d'animation populaire à la base).

Les communes doivent être dotées d'une fiscalité à la mesure de leurs responsabilités

accrues et de leur volonté d'autonomie maximale par rapport au pouvoir central. Cela suppose une réforme totale de la fiscalité actuelle dont la vétusté, l'injustice et l'impuissance doivent être constamment dénoncées. Les communes doivent recevoir de l'Etat un reversement immédiat de la T.V.A. qui est perçue sur les travaux qu'elles entreprennent. Les communes doivent avoir une plus grande liberté de procéder à des emprunts. Les communes doivent recevoir de l'Etat une part importante de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et ceci proportionnellement aux transferts des charges d'équipement de l'Etat sur les communes. Le système actuel qui consiste à augmenter sans cesse la responsabilité des communes sans accompagner ces transferts des ressources correspondantes doit être l'objet d'une vaste campagne d'explication. Il faut enfin tendre à une suppression totale du système injuste des subventions au « coup par coup » qui encourage les élus à rechercher des appuis plus ou moins occultes auprès des milieux parisiens distributeurs de la manne, et qui favorise donc le favoritisme politique. Il faut obtenir une subvention globale de péréquation entre les communes riches et les communes pauvres, péréquation qui se ferait sur des bases de calcul qui seraient les mêmes pour tous, publiques et indiscutables.

Les communes, ou les échelons intercommunaux, doivent être enfin dotés de moyens techniques modernes leur permettant d'échapper réellement à la tutelle technocratique des grands corps de l'Etat ; agences foncières, agences d'urbanisme, bureaux d'études et de réalisations, utilisation collective des moyens de l'informatique, caisses de prêts...

V. Manifester la volonté de développer la démocratie locale

La loi municipale actuelle peut permettre l'exercice d'une simple démocratie de délégation (un bulletin dans l'urne, tous les six ans et rien dans l'intervalle), alors que nous devons tendre à une démocratie de véritable participation (une association, un contrôle constant de la part du maximum de citoyens).

Il convient donc de lutter contre toutes les formes de confiscation du pouvoir municipal par

un petit groupe dirigeant et de travail quasi occulte de ce groupe, sinon, pire, d'un maire autocrate. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre par des moyens divers, la circulation, dans les deux sens, de l'information locale, la tenue publique et compréhensible des séances du Conseil municipal, l'explication publique et pédagogiquement accessible des choix que les élus sont appelés à faire ; l'animation de

commissions mixtes extra-municipales et d'offices publics, organismes qui ne sont pas seulement consultatifs, mais qui doivent participer réellement à l'élaboration des décisions et au contrôle de leur exécution.

Les conseils municipaux doivent développer la vie des quartiers et des comités qui les animent. La loi municipale actuelle et la pratique peuvent révéler un véritable impérialisme municipal sur les associations locales. Le P.S.U. affirme sa volonté de mettre les moyens de la municipalité au service de toutes les associations et de tous les groupes spontanés, qui correspondent à un besoin réel de la population, qui sont en fait les embryons d'une véritable démocratie populaire et qui respectent les règles du jeu démocratique. Leur développement dans le respect de leur

pluralisme et de leur spécificité se fera à partir du moment où la municipalité les considérera comme des interlocuteurs valables, leur confiera en tant que représentatives des usagers, la gestion des équipements communaux, sociaux et culturels.

L'exercice d'une véritable démocratie locale exige aussi que soit obtenu un statut de l'élu local, lui permettant en particulier d'accroître sa compétence par le biais de congés d'éducation comparables aux congés d'éducation ouvrière, et d'être plus présent aux responsabilités municipales par le biais du versement d'indemnités de représentation. Le statut du personnel municipal doit lui aussi être sensiblement modifié.

